

INSCRIPTION SECTION SKI

SAISON 2019-2020

Reprise des activités sportives :

- ❖ Pour les 2000 à 2007 reprise le mardi 3 septembre
 - musculation tous les mardis soir de 16h40 à 19h au centre sportif du sentier jusqu'à mi-novembre (soit 10 séances). Départ du Collège
 - ski roue, technique, agilité, vitesse tous les mercredis de 13h45 à 16h30
 - endurance avec activités diverses les samedis de 13h30 à 17h00

- ❖ Pour les 2008 à 2011 reprise le mercredi 11 septembre
 - Roller tous les mercredis de 13h45 à 15h45 jusqu'à la neige à la salle polyvalente de Mouthé
 - Marche tous les samedis de 13h30 à 16h30, départ du Collège à partir du samedi 5 octobre

Pour les nouveaux adhérents, vous avez la possibilité de participer à 2 séances d'essai gratuites, avant de vous inscrire définitivement.

Toutes informations concernant la section ski sont consultables sur le blog asmski.blogspot.com

Le dossier d'inscription complet peut-être :

- Envoyé par courrier à Héloïse RENAUD 7, rue de la Source du Doubs 25240 MOUTHE ou déposé dans la boîte aux lettres à la même adresse. **Aucune licence ne sera délivrée sans l'apport simultané de toutes les pièces demandées.**
- Le dossier complet devra être rendu **avant le 15 octobre 2019 dernier délai.** (pour faciliter son traitement n'attendez pas le dernier moment...merci)
- Nous vous informons que pour cette année, la carte ASM (de 13 euros) est gratuite pour les enfants uniquement.

DOCUMENTS à rendre pour l'inscription :

- Fiche de renseignements et autorisations parentales (complétée et signée)
- Le certificat médical ou questionnaire de santé (pour la pratique du biathlon, si une ou plusieurs réponses positives au questionnaire de santé, pour les nouveaux adhérents et pour les mutations, dans ces cas un certificat médical est à fournir obligatoirement).
- L'autorisation de sortie du territoire avec photocopie de la carte d'identité du parent signataire.
- La charte signée.
- La fiche sanitaire remplie.
- Le tableau tarif saison 2019/2020 rempli.
- Un chèque à l'ordre de l'ASM ski regroupant l'adhésion au club et la licence et un chèque à part pour la carte ASM pour les adultes uniquement, la carte ASM étant gratuite pour les enfants cette année.
- Tous les adhérents devront s'acquitter de la redevance de ski de fond (délivrée par l'office du tourisme, la location Pécoud Sport ou Pré-Bouillet ski). Et le forfait saison en alpin pour les adhérents concernés. Se renseigner pour les modalités de réduction, mais attention ces réductions sont soumises à un délai.